

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL

Location vide à titre de résidence principale : congé donné par le bailleur pour reprise du logement

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception / ou par acte d'huissier / ou remise en main propre contre récépissé ou émargement

Nom et prénom locataire

Adresse locataire

Tél. locataire

Nom propriétaire

Adresse propriétaire

Objet : Congé pour reprise

Madame, Monsieur,

Par la présente, conformément à l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, je vous donne congé pour ce logement.

Ce congé est motivé par la reprise du logement à titre de résidence principale par :

Nom : ...

Prénom : ...

Nature du lien existant avec le propriétaire du logement : ...

Adresse du bénéficiaire : ...

(À noter : le bénéficiaire de la reprise ne peut être que le bailleur, son conjoint, le partenaire auquel il est lié par un PACS enregistré à la date du congé, son concubin notoire depuis au moins un an à la date du congé, ses ascendants, ses descendants ou ceux de son conjoint, de son partenaire de PACS ou de son concubin notoire.)

Le bail prendra donc fin le , date à laquelle les lieux devront être libérés. Il vous est toutefois possible de quitter le logement avant cette échéance si vous le souhaitez et sous réserve de m'en informer dans un délai raisonnable. Vous ne serez alors redevable du loyer et des charges que pour le temps où vous aurez réellement occupé le logement.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en conséquence toutes dispositions afin de trouver un autre logement et de me restituer le logement en bon état de propreté, de réparations locatives et conforme à l'état des lieux d'entrée dressé le ... (date de l'état des lieux d'entrée).

Je vous propose d'établir l'état des lieux de sortie prévu par l'article 3-2 de la loi du 6 juillet 1989 dès que vos meubles auront été déménagés du logement, soit au plus tard à la fin du bail, le

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir me faire savoir si la date proposée d'état des lieux vous convient ou de m'en proposer une autre, dans le cas où vous souhaiteriez libérer les lieux de façon anticipée.

Je vous restituerai le dépôt de garantie au plus tard dans le délai légal après la remise des clés dans les conditions prévues à l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989.

Restant à votre entière disposition pour toute précision et dans l'attente de vos éventuelles propositions pour une date d'état des lieux ou de remise des clés, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le... à...

Signature